



Traité SouCCA

Michna 8 - Chapitre 2

נשים ועבדים וקטנים, פטורין מן הסוכה; וכל קטן שאינו צריך לאימנו, חייב בסוכה. מעשה כשלידה כלתו של שמאי הזקן; ופיקחת את המזיצה, וסicker על גבי המיטה בשביל הקטן.

Les femmes, les serviteurs et les enfants sont exempts de la SouCCA. Un enfant n'ayant pas besoin de sa mère est tenu d'observer le précepte de la SouCCA.

On raconte que la bru de Chamaï l'Ancien enfant un garçon, il ouvrit une partie du toit et mit du Sekhakh au-dessus du lit pour el nouveau-né.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

